

VOS GARANTIES ET FRANCHISES

Le bien assuré :

21700 VOSNE ROMANEE

Vous êtes locataire d'une maison de 10 pièces principales dont voici les capitaux déclarés : **Capital mobilier** : 14 882€, dont **Capital objets de Valeur** : 2 977€, **Capital incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles** : 119 060€.

Pour rappel, les montants de vos capitaux, garanties et de la franchise générale du contrat ont évolué en fonction de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) dont la valeur est : 1 022,30.

Votre situation a évolué ? L'aménagement de votre logement par exemple (pièce supplémentaire, véranda, installation insert...)

N'hésitez pas à nous contacter !

Quelles sont vos garanties et les franchises associées ?

Vos garanties	Vos franchises
Dommages sur votre habitation et vos biens suite à	
Dégâts des eaux, vol et vandalisme, incendie (et événements assimilés), attentats et actes de terrorisme, bris de glace, séjour- voyage	235€
événements climatiques	228€
Inondation	380€
Catastrophes naturelles	Montant légal
Vos garanties responsabilités	
Responsabilité civile vie privée, responsabilité entre membres de la famille, responsabilité fête familiale, responsabilité séjour voyage, responsabilité d'occupant, responsabilité vis-à-vis des voisins et des tiers, responsabilité vis-à-vis de votre propriétaire	235€
Vos garanties complémentaires	
Assistance (au domicile et en déplacement), dommages électriques, service déménagement	Voir Conditions générales et particulières

Vous retrouverez dans vos Conditions générales et particulières le détail de vos garanties.



Un litige relatif à votre habitation : achat non livré, conflit de voisinage... Pour être accompagné, pensez à souscrire l'option Protection Juridique !

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS AXA
FRANCE

SERAINE TRACE

74 RUE J J ROUSSEAU
21000 DIJON

☎ 03 80 49 14 87

N° ORIAS 07013444;
07012665

orias.fr

ASSISTANCE 24h/24 7j/7

☎ 01 55 92 26 92

VOTRE ESPACE CLIENT

sur axa.fr

TIP le
26/07/21



Assurance et Banque



MME GROS JEANINE
21700 VOSNE ROMANEE

LE 8 JUILLET 2021

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

HABITATION

32175043442487

Renouvellement du

01/08/2021 au 31/07/2022

Votre référence client

0076442187

Votre Espace Client

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne
sur axa.fr



Votre + AXA

**Votre fidélité
récompensée :**
vous bénéficiez
de 1 000 € de capitaux
mobiliers
supplémentaires aux
capitaux déjà assurés.

AXA vous répond sur



AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre habitation



Chère Madame,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre habitation, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **727,23 € TTC** (dont 7,77 € TTC de Défense Recours).

Nous vous remercions d'effectuer votre paiement dès réception de cet avis à l'aide du mandat que vous trouverez en page suivante.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance après réception de votre paiement.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

DÉTAIL DE VOTRE COTISATION ANNUELLE

Votre cotisation hors frais de gestion et taxes réglementaires	617,33 €
Frais de gestion	29,00 €
Taxes réglementaires (comprenant la contribution attentat)	80,90 €
TOTAL TTC	727,23 €

Sont incluses les cotisations TTC pour les garanties suivantes : Catastrophes Naturelles 53,27 €

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.